

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 414 Jeudi 28 Janvier 2021 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Peggy DICKENS, Fabienne HABRIOUX, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membres du BEX excusés :

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances	Bureaux exécutifs en distanciel à 18 h 30 : Les 10/02, 25/02, 17/03, Conseil Fédéral le 27 février 2021, Conseil des Territoires - Collège des Ultramarins, le 19 mars 2021, Assemblée Générale Ordinaire Fédérale, le 20 mars 2021, Conseil des Territoires et du développement, le 21 mars 2021.
2. Validation de l’Affiliation du Club Dabeblech Kayaking	Dabeblech Kayaking est une association créée en juillet 2004. Ce Club est situé à La Seyne sur Mer (83) en Provence Alpes Côte d’Azur. Sans base physique fixe pour le moment, ce club propose une école de pagaie adulte. Les activités pratiquées sont : Freestyle, kayak haute rivière, raft, stand up paddle (EC, EV, Mer), randonnée en rivière et en eau calme. Le CRCK et le service accompagnement aux structures sont favorables à cette demande. → Validation par le BEx,
3. Validation de l’Affiliation du Club Team Va’a Cognac	Team Va’a Cognac est une association créée en novembre 2020. Ce Club est situé à Cherves Richemont (16) en Nouvelle Aquitaine. Cette nouvelle structure a pour objet la pratique de la pirogue polynésienne. Le CRCK donne un avis favorable avec réserve, à cette demande. Il y a déjà plusieurs structures affiliées dans l’agglomération du Grand Cognac (Cognac, Jarnac, Vibrac). Toutefois, un avis a été pris auprès du club le plus proche et du Comité Départemental, qui ne sont pas défavorables à cette nouvelle affiliation. Le service accompagnement aux structures est favorable à cette demande. → Validation par le BEx,
4. Validation de l’Agrément de la Structure Cap Kayak	Cap Kayak est une entreprise individuelle créée en janvier 2008. La structure est située à Antibes (06) en Provence Alpes Côte d’Azur. Elle a déjà été membre agréé de 2009 à 2009 puis de 2011 à 2013. Les activités pratiquées sont pour le Kayak de mer (cours, stages et balades); pour le Surfski (initiation et perfectionnement), pour le Stand Up Paddle (cours et

	<p>balades) et Multi-activités (stages enfants pendant les vacances scolaires). La structure accueille des personnes en situation de handicap mental.</p> <p>En 2021, l'offre s'étoffe, c'est pourquoi cette structure renouvelle sa demande aujourd'hui : le tarif s'est allégé, le projet de digitalisation des offres d'activités est une avancée certaine, les pagaies couleurs se modernisent.</p> <p>Le CRCK et le service accompagnement aux structures sont favorables à cette demande.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
--	---

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Ordre du jour du Conseil Fédéral du 27 février	<p>L'Ordre du jour du prochain Conseil Fédéral du 27 février 2021 est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan financier 2020 • Budget prévisionnel 2021 • Validation du Règlement Intérieur, • Nomination du Président et des membres de la Commission Electorale • Nominations dans les commissions Représentation à l'international, • Présence des membres du conseil Fédéral sur Manifestations nationales, • Etat et dossiers éventuels du Fonds de développement, • Information sur le Projet Sportif Fédéral, • Maison du Canoë Kayak, • Locaux de Joinville, • Evolution des licences, des Adhésion de structures et des EFCK, • Date de L'AG 2021 (2022), • Délégation de service public de l'île de loisir Vaires-Torcy • Information de la modification des tarifs 2021 des cartes « un jour » sur les grands comptes, à la suite d'une négociation avec notre partenaire assureur. • Information sur les procédures d'abandon de frais à la FFCK • Médailles fédérales
2. Date de l'Assemblée Générale 2021 (en 2022)	<p>Le Président du conseil fédéral demande à ce que la date de l'Assemblée Générale 2021 (qui sera effectuée en 2022) soit décidée avant l'Assemblée Générale 2020 et qu'elle puisse être annoncée le 20 mars 2021.</p> <p>Il est proposé que les services instruisent cette demande et qu'une proposition de date puisse être soumise à validation du prochain BEx.</p>
3. Reconnaissance de discipline de Haut Niveau	<p>Pour faire suite à l'instruction N° DS/DS2/2020/222 concernant la reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline, voici les 3 critères retenus conjointement par le Ministère et l'Agence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Critère 1 / discipline inscrite au programme olympique ou paralympique => reconnaissance automatique 2. Critère 2 / discipline avec plus de 30 nations présentes au championnat du monde de 2017 – 2020 => reconnaissance HN 3. Critère 3 / discipline avec plus de 15 nations présentes au championnat du monde de 2017 – 2020 + top 4 au classement des nations => reconnaissance HN

	<p>Au regard des critères énoncés ci-dessus voici la situation pour les disciplines de la FFCK :</p> <p><u>Disciplines reconnues selon le critère n°1 :</u> Slalom / Course en ligne / Paracanoe</p> <p>Le slalom extrême étant une épreuve du slalom sa reconnaissance n'est pas utile.</p> <p><u>Discipline reconnue selon le critère n°2 :</u> Marathon</p> <p><u>Disciplines reconnues selon le critère n°3 :</u> Descente / Kayak Polo / Freestyle / Waveski Surfing / Ocean racing</p> <p>Concernant le Dragon Boat il répond au critère du nombre de nation (15) mais n'est pas en moyenne dans le top 4 comme imposé par le critère n°3.</p> <p>En synthèse au vu des nouveaux critères de RHN, il est proposé que la FFCK fasse la demande de reconnaissance haut niveau de 9 disciplines dont 2 olympiques et 1 paralympique. Soit 3 de plus que la précédente olympiade, avec le Freestyle, le Waveski surfing, et l'Océan racing.</p> <p>Il est déjà clairement énoncé que cette reconnaissance de haut niveau par le ministère des sports ne s'accompagnera pas de moyens accrus.</p> <p>Toutefois les athlètes de ces disciplines pourront enfin voir leur statut d'athlètes de Haut Niveau reconnu et pouvoir valoriser ce statut auprès des collectivités et partenaires privés.</p> <p>La publication de l'arrêté ministériel fixant la liste des disciplines reconnues de Haut Niveau pour la période 2022-2024 interviendra en avril 2021.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>4. Fonds de Solidarité</p>	<p>Pour accompagner financièrement les structures dans cette crise sanitaire qui a débuté en 2020, un fonds d'aide à la solidarité fédérale a été mis en place en juillet 2020. Les structures ayant bénéficié de ce fonds, ont été sélectionnées à la suite de l'enquête réalisée auprès des clubs, aux échanges que la cellule d'accompagnement nationale de la Covid a pu avoir avec les clubs et aux remontées d'information sur des clubs en difficulté de la part des CRCK.</p> <p>12 structures ont fait leur demande et 11 ont eu un retour positif sur leur demande de fond de solidarité. Chaque structure a dû faire remonter des informations financières sous la même forme que le fond d'aide au développement et leurs dossiers ont été étudiés par un comité composé de membres du BEX et des salariés des différents secteurs de la FFCK.</p> <p>Le versement de cette aide a été déterminée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un premier versement en octobre • Un second versement début 2021 selon le résultat de l'exercice de la structure à la fin de la saison 2020. <p>Les structures ont été invitées à transmettre leurs données financières.</p> <p>Un club est revenu vers nous pour bénéficier du second versement selon l'analyse faite de leur résultat. Au regard des éléments présents, la structure présente une situation financière saine et ne ferait pas partie des clubs ayant besoin nécessairement d'un second versement du fond d'aide à la solidarité fédérale. En effet, en 2019, le club avait un résultat positif de 32 783,67 euros et de 29 444,66 euros en 2020. Il est donc proposé de ne pas donner une suite favorable à la demande.</p>

	→ Validation par le BEx,
5. Tarif licence « un jour » pour les grands comptes	<p>Lors de la rénovation du système de licence et d'adhésion en 2021, les services ont travaillé avec la MAIF pour étudier la révision du tarif d'assurance pour des structures dites « grands comptes ». Pour la fédération, nous entendons par grand compte des structures ayant plus de 5 000 cartes « un jour » par an.</p> <p>Pour prendre en compte nos besoins, la MAIF a revu ses tarifs grands comptes en proposant un tarif plus avantageux pour les structures ayant plus de 10 000 passages à l'année. Il s'agit bien uniquement, d'une baisse de la MAIF.</p> <p>La proposition est de proposer la répercussion par une baisse à partir de 10 000 cartes « un jour », initialement prévue à 0,32 € jusqu'à 0,24 € pour 15 000 cartes et de ramener à un tarif unique de 0,24 € pour 10 000 et plus. Pour toutes les quantités en dessous des 10 000, les tarifs restent inchangés.</p> <p>→ Validation par le BEx, Le BEx est très satisfait de cette avancée et remercie les services de cette négociation avec notre partenaire, la MAIF.</p>
6. Lieu des championnats de France de Sprint et de Paracanoë	<p>À la suite du retrait de la ville de Libourne pour l'accueil du Championnat de France Sprint 2021, il a été proposé au Comité Régional des Hauts de France et à la ville de Gravelines d'organiser le Championnat de France. La ville de Gravelines a accepté l'organisation du Championnat de France Sprint 2021 du 7 au 11 Juillet.</p> <p>La proposition a été validée par le Comité Régional et par la Commission Nationale d'Activité ainsi que le service animation sportive.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
7. Instruction relative à l'organisation d'une Coupe du Monde Marathon au mois de juin	<p>La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie s'est vu proposer par l'ICF l'organisation d'une Coupe du Monde de Marathon avec un cahier des charges allégé, du 19 au 20 juin 2021 sur le Stade Nautique Olympique de Vaires-sur-Marne.</p> <p>En septembre 2020 la Fédération a été contactée une première fois par l'ICF de façon informelle pour l'organisation de cette Coupe du Monde de marathon au printemps 2021.</p> <p>Le 16 décembre la FFCK a été officiellement démarchée par l'ICF pour l'organisation de cette coupe du monde, mais dans un modèle très simplifié qui se déroulerait sur 2 jours avec une catégorie senior et une catégorie junior en K1 et C1 (sans équipages). Elle se composerait d'une Short race, le samedi 19 juin avec séries le matin et finale l'après-midi et les courses longue distance, le dimanche 20 juin. Une quinzaine de nations seraient intéressées (22 avaient participé aux championnats d'Europe à Decize).</p> <p>Aucune limite sur le nombre de bateaux par nation sur chaque catégorie, avec une possibilité d'ouvrir aux clubs français afin de densifier la participation.</p> <p>Les engagements à relever :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format des sorties résultats au format ICF, • L'ICF propose de laisser autonome les équipes sur la partie hébergement et restauration (petit déjeuner et dîner) afin de faciliter la gestion en cas d'annulation, • Transport : navettes aéroport et hôtel pour ceux qui seront l'hôtel, • ITO'S : 6 juges déplacés par l'ICF pour les postes clés, les autres juges pourront être des juges français au nombre de 12,

	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des accréditations papier standard, • Remise des récompenses sans hymne nationaux, • Un live streaming serait un plus, mais pas obligatoire, • Pas de cérémonie d'ouverture. <p>→ Validation de la candidature par le BEx,</p>
<p>8. Validation du Compte-rendu des Plénières de Course en Ligne, Marathon, Paracanoë</p>	<p>La réunion a commencé par un bilan de l'olympiade passée, effectué par Vincent FLEURIOT sur l'animation nationale et pour la partie Haut Niveau par les Managers de l'équipe de France, rattachés à la commission. Il s'agit de Jean-Pascal CROCHET pour le Sprint, d'Éric LELEUCH pour le Paracanoë et Nicolas PARGUEL pour le Marathon. La présence de Ludovic ROYE, Directeur Technique National a permis de répondre à des questions. Une phase électorale a permis de proposer la reconduction de Daniel BONIN à la présidence de la Commission, en ayant auparavant échangé sur les projets de la Commission et sur les attentes des délégués régionaux.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>9. Validation du Compte-rendu des Plénières de Slalom</p>	<p>La réunion a commencé par un retour sur le bilan de l'olympiade passée sur l'animation nationale, transmis aux délégués en amont de la réunion. Ensuite elle a été suivie de la partie Haut Niveau, avec l'intervention de Vincent REDON sur l'épisode COVID. Une partie Bilan Sportif a été ensuite présentée de même qu'un rappel de la structuration des 3 pôles de Cesson, Pau et Vaires. Enfin un point a été effectué par Christophe PRIGENT sur le Slalom Extrême. Les questions sont nombreuses mais sont aussi tributaires des décisions de l'ICF quant au règlement qui risque d'évoluer.</p> <p>Une phase de débat a suivi avec le président de la CNA sur le Slalom Extrême, les problématiques de la continuité de la création des strates U15 et U18 en 2021, et la strate U23 qui représente une proportion importante de compétiteurs pour lesquels aucun objectif de performance n'est proposé, s'ils ne sont pas en équipe de France. Enfin, une phase électorale a permis de proposer la reconduction de Franck LACROIX à la présidence de la Commission.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>10. Validation du Compte-rendu des Plénières de Kayak Polo</p>	<p>La réunion a commencé par un bilan de l'olympiade passée, à la fois sur l'animation nationale par le président de la CNA et à la fois sur la partie Haut Niveau par le Manager de l'équipe de France de Kayak Polo.</p> <p>Une phase électorale a permis de proposer la reconduction de Frédéric ESCAFFRE à la présidence de la Commission. Enfin un échange sur les projets du candidat et sur les attentes des délégués régionaux, a permis de clarifier l'Olympiade à venir.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>11. Proposition à la nomination des membres de la Commission Nationale Kayak Polo</p>	<p>À la suite des votes de la Plénière et la nomination de Frédéric ESCAFFRE à la Présidence de la Commission Nationale Kayak Polo, il est proposé à la nomination des membres de la Commission : Claire MOAL, Virginie BRACKEZ, Laurent GARRIGUE, Brice DEJONGHE et Eric VIGNET.</p> <p>→ Approbation de la composition de cette commission par le BEx,</p>

<p>12. Validation du Compte-rendu des Plénières de Descente</p>	<p>La réunion a commencé par un bilan de l'olympiade passée, à la fois sur l'animation nationale par le président de la CNA et à la fois sur la partie Haut Niveau par le Manager de l'équipe de France, Pierre-Michel CROCHET. En l'absence de candidat pour reprendre le flambeau de la présidence de la commission, une phase électorale a permis de proposer la reconduction de Mathias GERARD à la présidence de la Commission, jusqu'au Championnat de France 2021. Enfin un échange sur les projets de la commission et sur les attentes des délégués régionaux, a permis de clarifier en partie, l'Olympiade à venir.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>13. Proposition à la nomination des membres du Comité National Pagaie Santé</p>	<p>A la suite de la nomination de Catherine PAOLETTI à la Présidence du Comité Pagaie santé, il est proposé la nomination des membres de ce comité : Evelyne COMBES, Maryse VISEUR, Karine CAIVEAU, Dr Daniel KOECHLIN, Dr Olivier COSTE. Le Médecin Fédéral National, Michel CADET et le Président de la Commission Nationale Médicale, Philippe GRIPPON pourront être invités en fonction de l'ordre du jour.</p> <p>→ Approbation de la composition de cette commission par le BEx,</p>
<p>14. Proposition à la nomination des membres de la Commission Nationale Statutaire des Juges et des Arbitres</p>	<p>À la suite de la nomination d'Edwige BAKKAUS à la Présidence de la commission Nationale Juges et Arbitres, il est proposé la nomination des membres du bureau de cette Commission : Maryse VISEUR et Philippe BRETZNER. Les autres membres de la Commission sont les représentant du Corps Arbitral des commissions nationales d'activité.</p> <p>→ Approbation de la composition de cette commission par le BEx,</p>
<p>15. 16. Validation du Compte-Rendu de la Plénière Minipag Jeunes</p>	<p>La réunion a commencé par un bilan des 4 années passées et a été suivie de la présentation des projets pour l'Olympiade à venir. En l'absence de candidature pour la présidence, une phase électorale a permis de proposer la reconduction de Frédérique MERLE pour un an, à la présidence de la Commission. Enfin un échange sur les projets de la commission et sur les attentes des délégués régionaux, a permis de clarifier l'Olympiade à venir. Une discussion importante a été réservée aux rassemblements Minipag Jeunes, sans sélection, sur deux organisations pour 2021 suite à l'appel à projet qui a été lancé et pour lequel deux candidatures ont été retenues avec le CD34 en Occitanie et le CD56 en Bretagne.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>17. Validation du Compte-Rendu de la réunion Minipag Jeunes du 14/01</p>	<p>L'ordre du jour de cette réunion était sur l'organisation des regroupements Minipag Jeunes, avec l'étude des 4 candidatures et le choix de deux sites retenus (le CD34 en Occitanie et le CD56 en Bretagne), pour cette organisation qui aura lieu du Jeudi 13 au dimanche 16 mai 2021.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>

<p>18. Validation des deux sites d'accueil animation MINIPAG 2021</p>	<p>À la suite de la réunion de la commission Minipag Jeunes, celle-ci demande au BEX :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La validation du site du CDCK34 (Hérault) et du site du CDCK56 (Morbihan). Cela permettra de réaliser les conventions avec les organisateurs. • La validation du montant de 5000€ d'aide allouée aux organisateurs • La validation des dotations d'équipements (bateaux et pagaies jeunes) à hauteur de 8000€ maximum, • Une participation et un accompagnement pour l'accueil d'équipes venant des DOM TOM sur l'événement MINIPAG 2021. <p>L'objectif est aussi d'avoir un certain nombre de « terres d'accueil » de l'animation nationale MiniPag pour l'Edition 2022. Ces territoires étant susceptibles de déposer à nouveau leur candidature en 2022.</p> <p>Cette première action sera accompagnée par les membres de la commission nationale MiniPag –CNMP-, dans une perspective de co-construction, en sachant que les membres élus de la Commission devront se répartir sur les 2 événements sur les mêmes dates.</p> <p>L'accompagnement des jeunes des territoires ultramarins sera abordé lors du conseil des territoires ultramarins avec les présidents-es des CRCK et les cadres techniques.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>19. Validation de la dépense relative à la plateforme « Instants bénévoles ».</p>	<p>L'objet de cette instruction est de présenter « Instants bénévoles », une plateforme de mise en relation entre organisateurs et bénévoles, développée par la société Quick-Off, en partenariat avec la MAIF. Dédiée aux organisateurs d'événements et aux bénévoles, elle propose une solution complète permettant à un organisateur de présenter son événement, de recruter ses bénévoles, de définir les missions de chacun et de piloter ses équipes.</p> <p>Cette plateforme peut constituer pour la FFCK l'opportunité de mettre en place une base de données de bénévoles. Au carrefour de deux olympiades, sur la route qui nous mènera de Tokyo 2020 à Paris 2024, cette plateforme répondrait à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter des bénévoles issus du milieu du canoë kayak et des sports de pagaies, mais aussi au-delà de cet univers. • Gérer, coordonner et animer les bénévoles sur chaque événement organisé à Vaires-sur-Marne. Sur le long terme, cette plateforme constituerait la base de données de nos bénévoles, à l'échelle nationale. • Structurer et planifier durant chaque événement les tâches de chaque bénévole. • Expérimenter son utilisation pour des événements organisés par la FFCK (Open de France) ou grand public (City paddle tour et autres). <p><u>Coût de l'opération</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 premières adhésions gratuites. • 1€50 par adhésion supplémentaire (adhérent = bénévole). • Une journée de formation pour l'ensemble des utilisateurs de la plateforme. • Un Centre d'aide en ligne.

	<p>La FFCK se positionnerait en tant que distributrice de droits pour les organisateurs d'évènements.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>20. Charte des Juges et des Arbitres Internationaux</p>	<p>Il est proposé une Charte des Juges et Arbitres Internationaux élaborée à partir des éléments issus de la Charte d'Éthique et de Déontologie du 26 janvier 2019 et de l'Annexe 7 du Règlement Intérieur de la Fédération en ne reprenant que la partie relative au corps arbitral.</p> <p>Cette charte sera signée par ITOs avant d'officier à l'international.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>21. Evolution du projet de construction</p>	<p>Le permis de construire a été déposé aux services de la Mairie de Vaires-sur-Marne en décembre 2020. Il est en cours d'instruction par les services avec un délai d'instruction de 5 mois puisque le bâtiment va accueillir du public (ERP).</p> <p>Le 22 décembre 2020, la maîtrise d'œuvre a présenté les études d'avant-projet sommaire (APS). Cela permet de préciser la composition générale, les volumes, les aspects, les dispositions techniques, le calendrier et avoir une estimation provisoire des coûts provisionnels. À la suite de cette réunion du 22 décembre, il a été demandé à la Société Sanna Baldé de revoir les études APS pour respecter l'enveloppe budgétaire allouée et de prendre en compte les hypothèses les plus défavorables au regard des études de sol avec des poteaux de soutènement à 20m de profondeur au lieu de 10m</p> <p>Le 27 janvier 2021, le cabinet d'architectes Sanna Baldé a fait un point avec Jean ZOUNGRANA et Ludovic ROYE, sur la révision des études APS. Mi-février les études de sol permettront de connaître la profondeur exacte nécessaire pour les poteaux de soutènement.</p> <p><u>Consultation pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage</u></p> <p>Une consultation a été lancée sur le Bulletin Officiel des annonces des marchés publics à la suite de la fin de mission de CAPTOWN. Publié le 17 janvier, les candidats devaient rendre leurs offres le 25/01/2021. Trois candidats ont remis une offre ; NAXOS, CAPTOWN, CUBIK AMO.</p> <p>Après analyse technique des candidatures, CAPTOWN a obtenu la meilleure note, dans la matrice d'analyse.</p> <p>Validation par le BEx pour la candidature de CAPTOWN</p>

<p align="center">ETUDES du BUREAU EXECUTIF</p>	
<p>1. Lettres de Mission</p>	<p>Chaque membre du Bureau Exécutif a reçu une proposition de lettre de mission, pour l'Olympiade 2021-2024. Un entretien entre le Président fédéral et chaque membre du Bureau Exécutif aura lieu au cours du mois de février.</p>

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

2. Congrès CNOSF

Les membres du Comité National Olympique et Sportif Français se sont réunis en congrès, le lundi 25 janvier 2021 à 14h00, à la Maison du sport français, notamment à l'effet de voter les orientations portées par le Mouvement sportif dans le cadre de propositions de loi(s) relatives au sport. A l'ouverture du Congrès, sont présents ou représentés, 78 membres du CNOSF-représentant 850 voix sur un total de 1021 voix (soit 83,25%).

Vote du Mouvement Sportif sur les mesures contenues dans la Proposition de loi « Sport » initiale à la suite d'une présentation :

1°) Intégrer le sport dans les missions des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Proposition adoptée.

2°) Faciliter l'accès aux équipements sportifs scolaires actuels et futurs aux utilisateurs extérieurs à l'école. Proposition adoptée.

3°) Proposer aux collectivités territoriales volontaires d'élaborer des plans sportifs locaux, plans qui nourriront les diagnostics territoriaux. Proposition adoptée.

4°) Compléter les missions de la conférence régionale du sport en ajoutant le sport santé et les savoirs sportifs fondamentaux. Proposition adoptée.

5°) Mettre en place la parité intégrale au sein des instances nationales et déconcentrées des fédérations.

Lorsque la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, les statuts prévoient les conditions dans lesquelles est garantie dans les instances dirigeantes de la fédération une proportion minimale de 50 % des sièges pour les personnes de chaque sexe et dans les instances dirigeantes des organes déconcentrés régionaux une proportion de 50% des sièges pour les personnes de chaque sexe. Proposition adoptée.

6°) Modifier les modalités d'élection de la présidente ou du président ainsi que de son conseil d'administration par les clubs qui la composent.

Art.L.131-14—Les dispositions obligatoires des statuts des fédérations mentionnées à l'article L.131-8 du présent code prévoient :

-que l'Assemblée Générale électorale est composée au minimum des président(e)s, ou l'un des membres, dûment mandaté en cas d'empêchement de ce(tte) dernier(e), de chaque association affiliée à ladite fédération représentant au minimum 50% du collège électoral et au minimum 50% des voix de chaque scrutin à partir de l'année 2024.

Proposition adoptée.

7°) Limiter au nombre à 3, les mandats de présidence d'une fédération et de leurs organes déconcentrés. Proposition adoptée.

8°) Garantir l'honorabilité des acteurs du sport.

Proposition adoptée.

9°) Inscrire dans la loi la plateforme de lutte contre la manipulation des compétitions sportives. Proposition adoptée.

10°) Renforcer les dispositions visant à lutter contre le streaming illégal. Proposition adoptée.

11°) Ouvrir les sociétés sportives au modèle de l'économie sociale et solidaire. Proposition adoptée.

Présentation et vote des propositions complémentaires du Mouvement sportif pour une loi « Sport » plus ambitieuse :

1°) Inscrire dans le code de l'éducation que la pratique du sport à l'école contribue à une meilleure connaissance du corps, au développement cognitif, corporel et psychologique et à l'accroissement du bien-être de l'enfant. Rendre obligatoire la création d'une association sportive dans tous les établissements du premier degré. Proposition adoptée.

2°) Créer dans la loi un parcours sportif global qui devra articuler les différents temps de l'enfant et favoriser les complémentarités entre EPS, sport scolaire et activités sportives dans les associations affiliées. Mettre en place un conseil local des activités physiques pour co-construire les plans sportifs locaux et le parcours sportif global avec les collectivités locales, les acteurs éducatifs et les acteurs sportifs locaux. Proposition adoptée.

3°) Permettre aux Sportifs de Haut-Niveau sans statut professionnel victimes de blessures dans le cadre de la pratique de leur sport de bénéficier d'indemnités calculées sur la base du salaire annuel mentionné dans le code de la Sécurité sociale en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Créer un véritable statut de « reconversion » pour les sportifs de haut niveau en fin de carrière, avec des passerelles vers des formations universitaires et professionnelles et un suivi médical, notamment psychologique, pris en charge. Proposition adoptée.

4°) Prévoir le remboursement du sport sur ordonnance par le régime général de sécurité sociale pour l'ensemble des 30 affections de longue durée pour lesquelles le sport peut être utilisé comme traitement non-médicamenteux. Intégrer obligatoirement un représentant de l'ARS dans chaque Conférence régionale du sport pour renforcer les liens entre les acteurs de la santé et du sport et développer les articulations entre les acteurs du sport-santé dans les territoires. Proposition adoptée.

5°) Rendre obligatoire la création d'une commission des athlètes de haut niveau dans chaque fédération délégataire et garantir la présence d'au moins deux représentants des athlètes (nécessairement un homme et une femme) dans les instances dirigeantes nationales des fédérations. Prévoir un programme de détection et d'accompagnement des dirigeants de demain (femmes, jeunes, athlètes...) co-construit entre l'Etat, l'ANS et le Mouvement sportif pour atteindre ces objectifs. Travailler aux adaptations de l'emploi salarié à l'exercice des fonctions de dirigeant-e-s de fédération pour renforcer l'attractivité et le renouvellement (mises à disposition, allègement du temps de travail, décharges partielles ou totales, etc.). Proposition adoptée.

6°) Travailler à l'élaboration d'un statut du Président-e de fédération et à un accompagnement à la reconversion. Proposition adoptée.

7°) Modifier le code du sport pour étendre aux fédérations et aux clubs la possibilité de pouvoir prendre la forme de société coopérative d'intérêt collectif. Proposition adoptée.

MOTION : Les 78 fédérations sportives réunies en congrès ce jour au CNOSF ont été amenées à se prononcer et à formuler des demandes complémentaires dans le cadre de la proposition de loi visant à démocratiser le sport en France. Tout en formulant des contributions constructives, les fédérations tiennent à souligner que ces propositions ne sont plus à la hauteur de la loi ambitieuse, « sport et société », dont les travaux ont été engagés en 2020 et pour laquelle des propositions avaient été formulées par le mouvement sportif. De surcroît, elles tiennent à

souligner que ces travaux partiels se font dans un temps contraint alors que le monde fédéral est confronté à une crise sans précédent en raison du contexte sanitaire et que la survie des clubs est en jeu.

Fin du BEX à 21 h 55

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral